

Déclaration de compétence

Déclaration présentée en vertu de l'alinéa (a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour (ICC-ASP/3/Res.6).

Le juge Morrison est exceptionnellement qualifié pour siéger en tant que juge à la Cour pénale internationale, du fait de sa vaste expérience judiciaire et de ses compétences approfondies dans le domaine de la justice pénale internationale. En sa qualité de juge hautement respecté du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, il est actuellement affecté au procès de Radovan Karadzic. Avant cette attribution, il a représenté des inculpés dans un certain nombre de procès à haut profil, devant les Tribunaux des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ; ces affaires ont inclu le verdict en appel du camp de Celebici et les procès de Dragan Nikolic et de Justin Mugenzi. Le juge Morrison est également un membre fondateur de l'Association des conseils de la défense du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, et un participant actif du Comité du Règlement. Son expérience directe très étendue, sa connaissance approfondie des questions de droit pénal international et ses compétences reconnues pour le travail efficacement mené avec ses collègues des juridictions civiles ou ordinaires sont autant d'atouts essentiels pour la mission de la Cour pénale internationale.

Le juge Morrison bénéficie d'une vaste expérience judiciaire de 21 ans acquise dans un grand nombre de juridictions, tant au niveau national qu'international.

Il est reconnu dans le monde comme expert en droit pénal international, en droit humanitaire international et en droit international relatif aux droits de l'homme. Il a assuré des cours et des conférences dans de nombreuses universités et réunions, notamment en Allemagne, en Australie, en Croatie, à Dubaï, en Égypte, aux États-Unis, en Italie, en Jordanie et aux Pays-Bas. Il est professeur invité pour un certain nombre de chaires et l'auteur de multiples articles sur le droit pénal international. Ses liens avec la Cour pénale internationale sont de longue date puisqu'il a participé aux Commissions préparatoires sur le Statut de Rome, au nom de l'Association internationale des avocats de la défense. Il a également travaillé à maintes reprises au Moyen-Orient sur des questions de droit international.
